

**COMPTE RENDU
SÉANCE
du 27 AVRIL 2018 à 20 h 30**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept avril, à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la commune d'ABELCOURT, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard JAMEY.

Date de convocation du Conseil municipal : 23/04/2018

Date d'affichage : 30/04/2018

Absent excusé : MME Hélène VINSONNEAU

Secrétaire de séance : MME Stéphanie GROSJEAN

ORDRE DU JOUR

D198/2018 : ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Suite à la démission du 1^{er} adjoint Mr DESSAUX Hervé en date du 16 avril 2018, il convient de le remplacer par un nouvel adjoint.

M. le Maire rappelle que l'élection du 1^{er} adjoint intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Damien TAUNAY se porte candidat

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4

Ont obtenu : 6 voix pour Damien TAUNAY

Monsieur Damien TAUNAY ayant obtenu la majorité absolue, **est proclamé Premier adjoint** au maire et immédiatement installé.

D199/2018 : RÉMUNÉRATION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Il est rappelé que ces indemnités sont un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : 17 % pour les fonctions de Maire d'une commune de moins de 500 habitants et 6,6 % pour les fonctions d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer, à compter du 27 avril 2018, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions : - du 1^{er} adjoint au Maire à 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- de fixer, à compter du 1^{er} mai 2018, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions : - du 3^{ème} adjoint au Maire à 3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

D200/2018 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SICTOM DU VAL DE SAONE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la démission du 1^{er} adjoint, il a lieu de le remplacer pour représenter la commune au SICTOM du Val de Saône.

Monsieur Bernard JAMEY se porte candidat pour être délégué titulaire
Monsieur Vincent MONNEE se porte candidat pour être délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme délégués :

- Bernard JAMEY délégué titulaire
- Vincent MONNEE délégué suppléant

Et charge le Maire de transmettre cette délibération au Président du SICTOM du Val de Saône.

D201/2018 : RÉGISSEUR SALLE LAMBERT

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission du 1^{er} adjoint, il faut nommer un nouveau responsable et régisseur des recettes pour la location de la salle Lambert et un suppléant en cas d'absence.

Après délibération, le Conseil nomme :

- | | |
|-------------------|-----------|
| -Christian SUTTER | titulaire |
| -Michel CHARLOT | suppléant |

D203/2018 : ATTRIBUTION DU MARCHE VOIRIE

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires sur la voirie communale. Un appel d'offres a été demandé pour faire jouer la concurrence. Quatre entreprises ont proposé leurs tarifs :

Entreprises	TARIFS (TTC)		Total
	trottoir entrée (rue des combes)	trottoir sortie (rue des alouettes)	
COLAS	14 113.20 €	17 274.00 €	31 387.20 €
ROGER MARTIN	13 784.53 €	16 271.47 €	30 056.00 €
EUROVIA	10 899.90 €	16 645.73 €	27 545.63 €
STPI	21 596.28 €	26 378.16 €	47 974.44 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'entreprise la mieux placée suivante : EUROVIA

D204/2018 : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANCAIS

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la visite des représentants départementaux du Souvenir Français et à la présence de plusieurs tombes de soldats morts pour la France dans le cimetière communal. Il serait nécessaire d'adhérer à l'association du Souvenir Français car cette association nous apporterait son expertise dans la gestion de ces tombes ;

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour cette adhésion et accepte de donner chaque année à cette association la somme de 100 € et charge le Maire de signer tout document afférent à cette adhésion.

D205/2018 : VENTE AFFOUAGE PARCELLE 35

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une information a été diffusée auprès des habitants du village pour proposer un lot de petits pieds dans la parcelle 35.

Deux offres ont été reçues et ouvertes par trois conseillers et le Maire :

- M. MONNEE Vincent propose : 165 €
- M. BETTERMANN Jean-Noël propose : 184 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le lot de petits pieds dans la parcelle 35 au plus offrant : M. BETTERMANN Jean-Noël pour la somme de 184 €.